



CAPICONSULT

Vos risques professionnels sous contrôle



RÉFÉRENT HARCÈLEMENT SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES

OBJECTIF GENERAL

- Permettre au référent harcèlement et agissements sexistes d'assurer sa mission telle que définie par l'article L2314-1 du Code du Travail.

OBJECTIFS OPERATIONNELS / COMPETENCES VISEES

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier le cadre réglementaire des agissements sexistes au travail
- Délimiter les périmètres de la prévention des agissements sexistes en entreprise
- Reconnaître les agissements et comportements sexistes
- Agir concrètement en cas d'agissements sexistes en entreprise grâce à une politique de prévention adaptée

PROGRAMME

1. Identifier le cadre juridique des agissements sexuels au travail

- Les textes du Code du Travail et la Loi en évolution
- Les fondamentaux de la prévention santé et sécurité au travail

2. La prévention des agissements sexuels en entreprise

- Repérer les situations à risques
- Identifier le harcèlement et les agissements sexistes

3. Les solutions de prévention

- Élaborer et mettre en place la politique de prévention
- Mettre un terme aux agissements sexistes
- Victime ou témoin d'un agissement sexiste : que faire ?
- Agir concrètement en cas d'agissement sexiste
- Mener un entretien avec la victime
- Lancer une médiation : principes et techniques

4. Cas pratique

- Quiz interactif : une trentaine de questions online et un scoring des réponses
- Débrief interactif autour des compréhensions et interprétations
- Apports pédagogiques pour argumenter et documenter la réponse

Moyens pédagogiques

Échanges théoriques commentés et illustrés par des cas concrets. Participation active des stagiaires au travers d'ateliers pratiques et de quizz

Intervenant

Formateur Expert CSE

Durée / Nombre de stagiaires

De 1 à 2 jours soit 7 à 14 heures,
De 1 à 12 stagiaires

Public concerné

Référent harcèlement

Prérequis

Pas de pré-requis

Dates, lieu et tarif

Sur convention

Délais d'accès

3 mois sous réserve de disponibilité du client

Document délivré en fin de formation

Remise d'une attestation de formation attestant l'acquisition des compétences attendues.

Evaluation des connaissances acquises

Quiz final

Modalités d'accès handicap

Si la formation se déroule dans les locaux mis à disposition par Capiconsult, elle pourra être rendue accessible aux personnes en situation de handicap. Capiconsult prendra les dispositions en amont de la formation et en concertation avec l'entreprise et le stagiaire afin d'adapter les modalités pédagogiques.